



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Conseiller(é) Pédagogique adjoint à l'IEN CIRCONSCRIPTION ASH	
Rattachement administratif : Circonscription ASH	Texte de référence : Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015
Quotité : temps complet Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.	Indemnités / remboursement de frais : 27 points de NBI, Indemnité de fonction et remboursement des frais de déplacement.
Procédure de recrutement : Etude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu	Conditions : Titres exigés : CAFIPEMF et CAPPEI ou équivalent.
<p>Le conseiller pédagogique est un collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité hiérarchique.</p> <p>Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.</p> <p>Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice. Attention : sur l'ASH la mission est inter degrés.</p> <p>Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'inspecteur chargé de la circonscription, dont il reçoit une lettre de mission.</p>	

Compétences attendues :

- Savoir rendre compte et faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse
- Maîtriser les outils d'évaluation, les nouvelles technologies et les outils collaboratifs de formation à distance
- Savoir conduire des entretiens professionnels
- Concevoir et animer des actions de formation à destination d'un public adulte
- Être capable d'articuler savoirs théoriques et pratiques pédagogiques
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation
- Faire preuve d'une grande disponibilité et de qualités relationnelles

Connaissances :

- Connaître le système éducatif 1^{er} et 2^d degrés, ses enjeux et les orientations actuelles de la politique inclusive de l'école.
- Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines et les différents parcours de scolarisation
- Connaître la didactique des domaines enseignés
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

Contexte d'exercice :

La circonscription ASH est implantée dans les bureaux de la DSDEN, 49 rue Thiers 84000 AVIGNON.
La mission du conseiller pédagogique ASH est départementale.

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :
- à l'IEN de la circonscription actuelle, pour avis
- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr , et ce.adasen1d84@ac-aix-marseille.fr